



Commune d'Avully

Séance du Conseil municipal du jeudi 8 juin 2017 Procès-verbal n°262

Présent-e-s : M. Pascal Dethiollaz (président)
M. Philippe Tièche (vice-président)
Mme Stéphanie Papaioannou (secrétaire)

M. Cyril Baudin
Mme Magali Besse Giorgi
M. Nicolas Binet
Mme Marozia Carmona Fischer
M. Daniel Fuchs
M. Sylvain Fuser
Mme Natacha Gonzalez
M. Philippe Gillabert
Mme Verena Jendoubi
M. Olivier Matthey-Jonais
Mme Zita Minasso-Rota
Mme Cécilia Schäfer

Exécutif : M. René Riem, maire
Mme Annick Maison, adjointe
Mme Maria Scheibler, adjointe

Verbaliste : M. Fabrice Losego

Ordre du jour

1. Approbation du PV n° 261 de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2017
2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du maire et des adjointes
4. Rapports de commission
 - Inter-Champagne du 8 mai 2017
 - Affaires sociales du 1^{er} juin 2017
5. Projets de délibération et rapports de commissions liés
 - Rapport de la commission plénière du 4 mai 2017
 - Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit pour les travaux de transformation et de rénovation de « l'îlot du presbytère » situé aux 14, 16 et 18 Route du Moulin-Roget
 - Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 en vue de procéder à des amortissements complémentaires

6. Résolution et rapport de commission lié
 - Rapport de la commission de l'Aménagement du 17 mai 2017
 - Résolution de la commune d'Avully sur la 1ère révision du PDcantonal 2030 (PDCn2030)
7. Relogement de l'Harmonie d'Avully
8. Questions orales / écrites
9. Divers

Questions du public

M. Dethiollaz, nouveau président du Conseil municipal, ouvre la séance à 19h30 et adresse quelques mots à l'assemblée. Il remercie ses collègues de lui avoir fait confiance, et dit, entre autres, qu'il compte mettre l'accent, pendant son année de présidence, sur la communication et le respect. Applaudissements de l'assemblée.

1. Approbation du PV n°261 de la séance du Conseil municipal du 11 mai 2017

Aucune remarque. Le PV est approuvé par 14 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Commission sur le rehaussement des immeubles de Gennecy

Le président informe que des propositions de dates ont été transmises à l'administration et qu'il est en attente d'un retour.

Fonctionnement de et pour les commissions

Le Bureau a demandé que tous les membres du CM soient désormais informés de la tenue de toutes les commissions. Il est à ce propos rappelé que les membres des commissions ne pouvant assister à une séance ont la possibilité de se faire remplacer d'une part. D'autre part, il est également rappelé que les commissions sont ouvertes à tous les membres du Conseil, mais que les votes sont réservés aux membres des commissions ou à leur remplaçant désigné.

Il est enfin demandé aux présidents de commissions de notifier de manière claire les décisions prises lors des séances afin de faciliter le travail de suivi de l'administration communale.

Echéancier

L'échéancier ayant été envoyé par courrier électronique à tous les membres du Conseil, **le président** demande s'il y a des questions.

Mme Minasso-Rota demande pourquoi la question de l'éclairage du terrain de football n'apparaît pas dans l'échéancier. **Le président** rajoutera cet objet à l'échéancier. **M. Fuchs** rappelle qu'une commission des espaces publics, routes et environnement devrait être convoquée, en présence notamment du président du FC Donzelle et du membre de l'exécutif en charge du dicastère.

3. Communications du maire et des adjointes

Chemin du Martinet

Le chemin du Martinet a été rouvert à la circulation.

Démission d'une patrouilleuse scolaire

L'une des patrouilleuses scolaires a donné sa démission pour la fin de l'année 2017. L'annonce pour son remplacement a été publiée sur le site Internet de la commune ainsi que sur les panneaux officiels.

La fontaine sous la salle St-Gervais taguée

Les tags vont être enlevés.

Avenir des offices postaux dans les communes

Une visite du centre de redistribution pour la région Lancy-Onex-Champagne a donné lieu à une discussion avec les représentants de la Poste. L'exécutif en a profité pour obtenir des éclaircissements concernant le devenir du bureau de Poste à Avully. Il leur a été répondu que des discussions sont en cours avec le Département de la sécurité et de l'économie au sujet de l'avenir des offices postaux dans le canton de Genève, et qu'aucune communication ne sera transmise avant mi-juin. A ce propos, la lettre envoyée le 15 mai à la direction générale de la Poste, à l'initiative du Conseil municipal, n'a toujours fait l'objet d'une réponse.

Sortie du Conseil municipal annulée

La sortie du Conseil municipal prévue pour le 16 septembre a été annulée en raison du faible nombre d'inscrits.

Sécurité piscine et groupe scolaire

Une conduite de ventilation de la piscine s'est détachée. Ce défaut sera réparé dans la semaine. L'exécutif en a profité pour demander un audit concernant la vérification des attaches des conduites du système de ventilation du groupe scolaire. Une étude a également été commandée afin de déterminer les points potentiellement dangereux du groupe scolaire.

Installation de candélabres

Le point lumineux visant à éclairer la déchetterie de la ferme Brand a été installé cette semaine, tandis que ceux prévus au passage piéton de Moulin-Roget ainsi qu'à l'arrêt de bus des Bachères devraient être posés durant la première semaine de juillet.

Aubades par l'Harmonie d'Avully

L'Harmonie d'Avully va organiser deux aubades pour le public, la première le mercredi 14 juin à Gennecy, la seconde le mercredi 21 juin dans le parc de la Mairie.

Parking au chemin des Meurons

L'Exécutif est en attente de réunir les 3 offres pour les propositions de places de parking au chemin des Meurons.

4. Rapports de commissions

• Inter-Champagne du 8 mai 2017

Mme Carmona Fischer informe qu'une réponse positive de la part de la commune de Soral a été accompagnée par la question de savoir s'il n'y aurait pas doublon avec les réunions des mairies de la Champagne. Soral a par ailleurs d'ores et déjà désigné deux commissaires.

L'un des objectifs de cette réunion tenue le 8 mai dernier a été de préparer la première commission Inter-Champagne entre Avusy, Cartigny, Soral et Avully. Pour ce faire, M. Gandolfo avait été convié à participer à la réunion. Il en est ressorti que passablement de points discutés lors des séances des mairies relevaient de questions

administratives et qu'il n'y aurait donc pas forcément de doublon avec certains thèmes qui pourraient être traités dans le cadre de la commission Inter-Champagne. La crèche intercommunale prévue à Avully, regroupe les communes de Chancy, d'Avusy et d'Avully. Elle devrait être érigée sur la partie Courtil Parc, et aura une capacité de 50 places, dont 20 pour Avully. Les statuts de la crèche sont à bout touchant.

La commune d'Avully a par ailleurs signifié sa volonté de prévoir une maison pour personnes âgées (IEPA).

Ont aussi été abordés dans ce cadre la problématique des sapeurs-pompiers, la voirie, l'idée d'un centre administratif intercommunal, avec un guichet unique et des horaires élargis, a été discutée ou encore la création d'une centrale d'achats intercommunale, celles de l'Etat ou de la Ville n'étant pas forcément très accessibles.

Par ailleurs, **M. Fuchs** et **Mme Carmona Fischer** ont été pressentis pour représenter la commune d'Avully à la commission Inter-Champagne. La première réunion de cette commission a été prévue pour le troisième trimestre 2017.

- **Affaires sociales du 1^{er} juin 2017**

Projet éco-social SIG

Mme Jendoubi rapporte que la commission a traité du projet Eco-social des SIG, en présence de trois invités provenant des SIG, de l'Association Action durable et du groupe des ambassadeurs. Ce projet a à la fois des visées écologiques et sociales. Le coût du projet a été estimé par les SIG à Frs 180'000.-, sur la base suivante : 400 ménages (à Frs 450.-/ménage) de Gennecy (sur 470) pourraient répondre favorablement à la visite d'un ambassadeur. Ce coût est à partager entre les SIG (2/3) et la commune (1/3), soit une dépense pour la commune s'élevant à Frs 70'000.-, dont le paiement pourrait être échelonné sur 2 ans si nécessaire. Pourrait par ailleurs être déduite une subvention cantonale de Frs 20'000.-, selon la loi sur le développement des énergies renouvelables. Une étude de l'Université de Genève démontre, sur la base des résultats enregistrés dans les communes où le projet est déjà en œuvre, que l'économie d'énergie qui en résulte est de 40%. Ce pourcentage représenterait pour Gennecy une économie de CHF 40'000.-. **Mme Jendoubi** relève qu'il s'agit d'un investissement financier important et que les retombées économiques en termes d'énergie ne rapporteraient rien à la commune. Pour autant, elle estime, et avec elle la commission, que cette action a une valeur politique importante qui va dans le sens de la volonté populaire, telle qu'elle s'est exprimée récemment à travers la votation fédérale.

La commission des Affaires sociales propose donc au Conseil municipal de financer ce projet à hauteur de Frs 70'000.-, sous réserve de la déduction de CHF 20'000.- de subvention cantonale.

Le président ayant ouvert la discussion, **M. Fuser** relève que sur les Frs 70'000.- une partie sera redistribuée à 5 jeunes de la commune sous forme de salaire. Il tient à préciser par ailleurs le montant articulé est un maximum et que si plus de 400 ménages participent à cette opération, la différence sera assumée par les SIG. **M. Fuser** estime enfin que les efforts devraient être consentis par les entreprises et non pas que par les ménages. Pour **M. Fuchs**, bien que négligeables, les économies générées par cette opération s'ajouteraient à d'autres déjà mises en œuvre, tel que les panneaux solaires installés à l'école et à la piscine, et qu'une opération s'ajoutant aux autres, les retombées finiraient bien par se faire ressentir.

La proposition de financer ce projet éco-social, à hauteur de Frs 70'000.-, dont à déduire une éventuelle subvention accordée par l'Etat, est acceptée par 13 voix pour et 1 abstention.

Promotion des commerces et entreprises d'Avully

Mme Jendoubi informe que la commission a accueilli favorablement la publication, dans l'Echo d'Avully, d'un insert invitant les commerçants et les entreprises de la commune à se manifester dans le cas où ces derniers souhaiteraient profiter d'une promotion de leurs activités. **M. Baudin** propose de placer le texte en question, dans le cas où il serait accepté, sur le site officiel de la commune.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité (14).

Aide financière pour une personne étudiant à l'étranger

Mme Jendoubi informe que la commission a émis un préavis défavorable concernant l'aide financière qu'une jeune habitante de la commune a faite auprès de la commune afin de poursuivre ses études à l'étranger. La commission précise qu'elle n'est pas contre le principe d'une aide financière, mais qu'elle préfère ne pas en attribuer une pour un projet de ce type.

Le Conseil municipal confirme à l'unanimité (14) le préavis défavorable émis par de la commission des affaires sociales.

Mme Jendoubi informe enfin que l'Association Mate Cocido remercie la commune pour son soutien financier.

5. Projets de délibération et rapports de commissions liés

• Rapport de la commission plénière du 4 mai 2017

M. Baudin rapporte que des représentants du Bureau d'architectes March ont été reçus pour présenter à la commission le projet de réhabilitation de l'îlot du presbytère. Entre autres informations communiquées, il est à noter que les travaux dureront 2 ans et que le total du devis général s'élève à Frs 6'490'000.- TTC. La commission plénière propose au Conseil municipal d'accepter le crédit nécessaire à la réalisation de ce projet.

Aucune prise de parole n'étant demandée, **le président** propose donc de passer directement au projet de délibération concernant l'ouverture d'un crédit en vue de la réhabilitation de l'îlot du presbytère.

• Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit pour les travaux de transformation et de rénovation de « l'îlot du presbytère » situé aux 14, 16 et 18 Route du Moulin-Roget

Vu l'acquisition, en 2011, à l'unanimité, de la parcelle n°1979 comportant le bâtiment dit « du presbytère », achat intervenu dans le but de compléter la parcelle n°1980 et les constructions s'y dressant, déjà propriétés de la commune, vu que cette zone dispose désormais de suffisamment de volume bâti pour pouvoir la valoriser en créant 8 logements dimensionnés selon les normes et besoins actuels, vu la qualité patrimoniale et historique de cet îlot, situé au cœur du village d'Avully, et vu l'obligation d'entretenir de manière durable et pérenne les biens communaux,

vu la possibilité d'y prévoir un parking ainsi que des aménagements extérieurs grâce, notamment, à la surface de la parcelle acquise en 2011,
vu la perspective de garantir aux générations futures des revenus issus des rendements locatifs, à l'instar de ce que la commune a fait dans les années 60 et au milieu des années 90 en construisant des immeubles dont les revenus contribuent aujourd'hui grandement à l'équilibre des finances communales,
vu le crédit d'étude de Frs 810'000.- voté le 6 mars 2014,
vu le devis général établi par le bureau d'architectes AtelierMarch SA en mars 2017, fondé notamment sur les appels d'offres ayant remplis les conditions imposées par les procédures AIMP,
vu l'autorisation de construire délivrée en date du 29 novembre 2016,
vu le rapport de la commission du 4 mai 2017,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition du maire,

le Conseil municipal décide:

- 1. De réaliser les travaux de transformation et de rénovation de l'îlot du presbytère situé aux 14,16 et 18 route du Moulin-Roget.*
- 2. D'ouvrir au maire un crédit de Frs 6'000'000.- destiné à financer cette réalisation.*
- 3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.*
- 4. D'autoriser le maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Frs 6'000'000.- maximum afin de permettre l'exécution de ces travaux.*

La discussion étant ouverte, **Mme Minasso-Rota** exprime son incompréhension à la lecture du résumé chiffré du projet. En effet, il est fait mention de la création de 10 places de parking pour un coût de Frs 810'000.- et lorsque l'on additionne les places de parking prévues par appartement, on en dénombre 12. **M. Gandolfo** demande la parole pour répondre que 10 places de parking vont en effet être créées et que 2 places supplémentaires, situées dans un parking souterrain voisin, devraient être acquises par la commune. **Mme Carmona Fischer** demande où en sont les discussions avec le propriétaire du terrain voisin de l'ancien presbytère, lequel emplacement pourrait servir de parking. **M. le maire** répond qu'il n'y a plus de droit à bâtir pour le terrain en question. **Mme Carmona Fischer** prend donc note qu'il y aura bien 12 places de parking, dont 2 qui doivent encore être acquises. A l'interrogation de **Mme Minasso-Rota** quant à savoir si un parking peut être considéré comme une construction, **M. Fuchs** répond que cela est le cas, confirmant qu'il n'est pas possible de faire un parking sur le terrain jouxtant l'ancien presbytère. La parole n'étant plus demandée, **le président** fait procéder au vote.

Ce projet de délibération est approuvé par 8 voix pour, 4 contre et 2 abstentions.

- Proposition du maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2017 en vue de procéder à des amortissements complémentaires**

Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

*vu les lourds investissements auxquels la commune va devoir consentir ces prochaines années, grevant d'autant les futurs budgets de fonctionnement du fait de nouveaux amortissements,
sur proposition du maire,*

le Conseil municipal décide :

- 1. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux « tuiles photovoltaïques polyvalente et piscine » pour un montant de Frs 139'133.50 et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 08.0.332 « Amortissement complémentaire ». Ce crédit sera ainsi bouclé au 31.12.2017.*
- 2. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la « centrale thermique de la piscine » pour un montant de Frs 25'350.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 08.0.332 « Amortissement complémentaire ».*
- 3. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à « l'achat du tracteur communal Iseki » pour un montant de Frs 30'000.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 33.0.332 « Amortissement complémentaire ». Ce crédit sera ainsi bouclé au 31.12.2017.*
- 4. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la « filtration de la piscine » pour un montant de Frs 36'200.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 34.0.332 « Amortissement complémentaire ».*
- 5. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la « canalisation chemin du Martinet – route de Chancy » pour un montant de Frs 68'475.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 71.0.332 « Amortissement complémentaire ».*
- 6. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la « canalisation RC 70/1^{er} tronçon (Café de la Place – La Printanière) » pour un montant de Frs 34'000.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 71.0.332 « Amortissement complémentaire ».*
- 7. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux « canalisations Saint-Gervais » pour un montant de Frs 35'040.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 71.0.332 « Amortissement complémentaire ».*
- 8. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la « canalisation RC70 / Congélateur - Tois-Noyers » pour un montant de Frs 42'100.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 71.0.332 « Amortissement complémentaire ».*
- 9. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif à la « canalisation Moulin-Roget » pour un montant de Frs 61'260.- et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 71.0.332 « Amortissement complémentaire ».*
- 10. De procéder à un amortissement complémentaire sur le crédit relatif aux « déchetteries de type terrier » pour un montant de Frs 243'620.60 et de comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 72.0.332 « Amortissement complémentaire ». Ce crédit sera ainsi bouclé au 31.12.2017.*
- 11. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire de Frs 715'179.10.*
- 12. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.*

La parole est donnée à **M. Gandolfo** qui précise qu'en raison de l'introduction de nouvelles règles comptables liées au changement en cours du modèle de comptabilité, la commune devra, entre autres, procéder à une dissolution de sa provision fiscale. Il a été décidé de le faire en 2017, ce qui engendrera un gonflement inhabituel du résultat comptable. Au vu des lourds investissements qui sont annoncés pour ces prochaines années, il s'agit donc de profiter de cette situation exceptionnelle en amortissant plus rapidement certains objets et en en bouclant d'autres. **M. Gandolfo** rappelle enfin que ces amortissements complémentaires peuvent ne pas être effectués au final au cas où les résultats 2017, qui seront connus en février 2018, ne le permettent pas. La parole n'étant plus demandée, **le président** fait procéder au vote.

Ce projet de délibération est approuvé à l'unanimité (14).

6. Résolution et rapport de commission lié

• Rapport de la commission de l'Aménagement du 17 mai 2017

M. Fuchs rapporte que la discussion de la commission a porté sur la 1^{ère} révision du Plan directeur cantonal 2030. A cet effet, la commission a reçu M. Gandolfo, lequel a présenté un extrait du Plan directeur cantonal qui concerne la commune d'Avully. Il en ressort que ce plan n'apporte rien de nouveau, au contraire. Il démontre plutôt la volonté du canton de figer la situation actuelle en matière de développement. En particulier, deux mesures paraissent inacceptables pour la commune d'Avully :

- Le report à 2040 du futur développement de la zone d'Eaumorte.
- Le maintien en zone agricole du site de la Touvière.

La commission de l'Aménagement propose au Conseil municipal d'approuver la résolution s'opposant à cette révision du Plan directeur cantonal 2030. **Mme Scheibler** tient enfin à préciser qu'il y a eu une bonne collaboration sur ce dossier entre les communes de la Champagne.

La parole n'étant plus demandée, **le président** lit la proposition et la soumet au vote.

- *Résolution de la commune d'Avully sur la 1^{ère} révision du PDcantonal 2030 (PDCn2030)*

Vu la 1^{ère} mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 (PDCn2030) voulue par le Conseil d'Etat dans le but de lever les réserves émises par le Conseil fédéral au moment de l'approbation dudit PDCn2030 en avril 2015,
vu la lettre de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du département de l'aménagement, du logement et de l'environnement (DALE) demandant aux communes de bien vouloir statuer sur cette mise à jour,
vu la résolution du Conseil municipal d'Avully du 10 novembre 2011, approuvant à l'unanimité le plan directeur cantonal 2030 avec quelques remarques,
vu certaines modifications proposées à travers cette révision et vu le contexte plus large qui prévaut, notamment dans l'ouest genevois,
vu les discussions qui ont pu avoir lieu dans le cadre des relations inter-champagnardes,

*vu la commission de l'aménagement du 17 mai 2017,
vu les dispositions de l'art. 5, al 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur
l'aménagement du territoire ;
conformément aux articles 29, al. 3 et 30a, al. 2 de la loi sur l'administration des
communes du 13 avril 1984 ;
sur proposition du maire,*

le Conseil municipal décide :

*D'émettre un préavis défavorable à la première révision du PDCn2030 telle que
proposée pour les deux raisons développées ci-dessous.*

- 1) La décision de repousser la création de la zone d'activités d'Eaumorte à l'horizon
2040 n'est pas acceptable. Ce projet est en effet le seul potentiel de création
d'emplois de la commune d'Avully. De plus, la centralité de ce lieu pourrait
permettre de voir des projets intercommunaux se développer, comme souhaité
par l'Etat à travers, notamment, la récente révision de la loi sur l'administration
des communes.*
- 2) Aucun règlement de la situation prévalant sur le site dit « de la Touvière » n'est
prévu, les jardins familiaux d'une part, les activités économiques d'autre part
restant situés en zone agricole. Ce dernier aspect inquiète en particulier la
commune qui se verrait définitivement privée de la quasi-totalité de ses recettes
fiscales des personnes morales en cas d'abandon de l'activité économique, déjà
peu favorisée par la décision de reporter la création de la zone d'Eaumorte.*

*Par ailleurs, nous tenons à exprimer un certain nombre de remarques d'ordre
général.*

- a) Prise en tenaille entre des projets de développement de la France voisine et de
Bernex, la Champagne va immanquablement subir des conséquences néfastes en
termes de trafic. Si Avully est moins touchée que certains villages avoisinants,
elle tient à se montrer solidaire en demandant que des routes de contournement
soient étudiées partout où cela peut soulager la vie des habitants.*
- b) Dans le cadre plus particulier du développement de Bernex, il est impératif que la
création du boulevard des Abarois précède les premières constructions et la
requalification de la route de Chancy dans sa portion située entre l'autoroute et
le giratoire « Vailly », au départ de la route de Laconnex.*
- c) La forte augmentation du trafic aérien est préoccupante pour notre commune et
notre région en général. Nous attendons que soient prises les mesures adéquates
pour que les nuisances résultant de cette situation atténuent la péjoration de la
qualité de vie des habitants de la Champagne.*

Ce projet de résolution est approuvé à l'unanimité (14).

7. Relogement de l'Harmonie d'Avully

M. le Maire informe en préambule que l'appartement de la ferme Brand n'est pas soumis à la loi sur la démolition, transformation et rénovation (LDTR). La commune peut par conséquent en disposer comme elle l'entend. **Mme Carmona Fischer** aimerait connaître les besoins en espace de l'Harmonie. **Mme Maison** répond que l'Harmonie a besoin de locaux pour ranger son matériel, de salles de cours pour ses cours de musique (cours quotidiens de 16 à 20 heures, plus le mercredi et le samedi dans la matinée). Il lui faut également une salle pour stocker des archives et des

instruments supplémentaires. **M. Baudin** propose d'étudier une solution de portes-à-cabines. **Mme Maison** répond que la solution du portes-à-cabines implique de trouver un terrain, d'acquérir ce matériel, de le doter de toilettes qu'il faut relier à un collecteur, de construire une fondation, de procéder à une demande d'autorisation de construire, etc. **Mme Carmona Fischer** voudrait savoir ce que l'exécutif entend par « provisoire », en parlant de l'installation de l'Harmonie dans la ferme Brand. **Mme Maison** répond qu'il s'agit d'attendre la construction et la mise à disposition des nouvelles salles prévues par le PLQ, soit 4 à 5 ans. **Le président** rappelle que la location des bâtiments communaux est du ressort de l'exécutif. **M. Fuser** tient à relever qu'au cas où l'appartement serait loué à une famille, le revenu des loyers pendant 5 ans, soit environ Frs 150'000.-, justifierait l'installation de portes-à-cabines, qui pourraient ensuite être réutilisés, par exemple en remplacement de ceux dévolus au local des jeunes. **M. Matthey-Jonais** estime qu'il ne s'agit pas de loger une activité privée, mais l'Harmonie d'Avully, laquelle remplit une mission sociale au travers notamment de ses cours de musique. Il faut peser les intérêts. L'appartement doit-il profiter à une seule famille, ou bien à une population forcément plus large qui profite des activités de la fanfare ? **Mme Carmona Fischer** tient à préciser qu'elle soutient l'action de l'Harmonie et qu'elle souhaite pouvoir concilier tout autant les besoins d'une association que ceux d'une famille à la recherche d'un logement. **M. le maire** rappelle qu'il faut agir rapidement si l'on veut pouvoir débiter les travaux de l'îlot du presbytère pour lesquels cette assemblée vient de voter un crédit. Il propose donc de loger tout de suite l'Harmonie dans l'appartement de la ferme Brand, ce qui laisserait du temps pour tenter de trouver d'éventuelles alternatives. Comme il avait été fait mention à plusieurs reprises que ce dossier soit traité en commission, **le président** soumet au Conseil municipal de se déterminer sur un relogement immédiat mais « intermédiaire » de l'Harmonie d'Avully dans l'appartement de la ferme Brand et de demander à la commission des Bâtiments de se réunir après la pause estivale pour étudier des éventuelles alternatives.

Cette proposition est suivie par 13 voix pour et une contre.

8. Questions orales / écrites

Mme Minasso-Rota demande ce qu'il en est de l'offre commandée à BCPH pour l'étude concernant la création d'un parking provisoire situé entre l'école et le local des pompiers. **Mme Maison** répond que c'est en attente.

Mme Minasso-Rota demande ce qu'il en est de la commission durant laquelle il est prévu de recevoir les promoteurs qui travaillent sur un possible rehaussement des immeubles à Gennecy. **Le président** répond que des dates ont été proposées à l'administration pour la tenue d'une commission plénière au mois de septembre et qu'il est en en attente d'un retour.

9. Divers

M. Baudin souhaite une bonne année de présidence au nouveau président, et réitère son souhait de voir les séances du conseil municipal continuer de se tenir dans une atmosphère de respect et d'ouverture. Applaudissements.

Mme Jendoubi informe que se tient la fête à Soral le week-end prochain. A cette occasion, l'association pour le Burkina Faso y tiendra un stand. Egalement, des volontaires sont recherchés pour la fabrication de gâteaux.

M. Tièche s'étonne qu'un éclairage ait été récemment voté pour éclairer le local des jeunes, alors que ce dernier est destiné à être déplacé. **Mme Scheibler** répond que l'éclairage en question n'a pas été installé pour le local des jeunes, mais pour l'arrêt de bus des Bachères, arrêt passablement fréquenté par les habitants de Gennecy alors que nous imaginions qu'il le serait quasi exclusivement par les enfants et jeunes fréquentant le jardin Robinson l'été.

M. Fuchs déplore que la dernière commission Aménagement n'ait dénombré la présence que de trois conseillers, y compris M. Fuchs. Il demande plus d'assiduité et rappelle qu'un conseiller absent peut se faire remplacer.

M. Gandolfo informe que les conseillers vont recevoir le décompte de leurs indemnités le 23 juin pour le premier semestre sous une forme nouvelle, à savoir par Internet via un message électronique sécurisé.

Le président remercie la Mairie pour la visite de la piscine et du local du presbytère qui lui a été aimablement organisée, suite aux votes concernant les travaux à effectuer dans ces deux lieux.

La séance est levée à 20h50.

Signatures :

Le Président

La Secrétaire